

COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tél. 03 88 94 74 06

mairie@seebach.alsace

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION



Le Maire de la commune de SEEBACH

- VU l'article L 181-1 (dispositions applicables en Alsace et Moselle)
- VU l'article L 2212, L2213-5 et L2512-13 du Code général des collectivités territoriales
- VU le Code de la Route et notamment les art. R 44, R 225 et R 225-1
- VU le Code de la voie routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

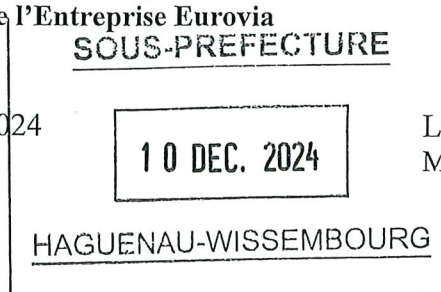
CONSIDERANT que pour des branchements d'eau et d'assainissement rue de la Paix, la circulation est dangereuse et inapte pour les véhicules à partir de la rue de la Haute-Vienne et de la route de Trimbach.

CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de circulation ainsi apportée au libre usage de ces voies par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverses catégories de véhicules.

A R R E T E

- Art. 1^{er} : La circulation de tous les véhicules sera interdite, rue de la paix mercredi 11 décembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 à hauteur du n° 7 de la rue de la paix.
- Art. 2 : La déviation pourra se faire par la rue de la Haute-Vienne et la route de Trimbach.
- Art. 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Art. 4 : La signalisation au droit du chantier est à la charge de l'entreprise EUROVIA et sous sa responsabilité.
- Art. 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - M. le Sous-Préfet de Haguenau/Wissembourg
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wissembourg
 - M. le Directeur de l'Entreprise Eurovia

Fait à Seebach, le 09 décembre 2024



Le Maire :
Michel LOM



